

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/81  
11 novembre 2001

(01-5677)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## KENYA

Déclaration de S.E. M. Kipyator N.K. Biwott  
Ministre du commerce et de l'industrie

Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier sincèrement Son Altesse l'Émir du Qatar et le peuple du Qatar pour l'accueil chaleureux que nous avons reçu depuis notre arrivée et les excellentes installations mises à notre disposition.

Au nom du Président Daniel Arap Moi et du peuple du Kenya, ainsi qu'en mon nom propre, je félicite la République populaire de Chine pour son accession à l'OMC. En effet, cette accession renforcera le rôle fondamental du système commercial multilatéral dans lequel les règles commerciales sont les seules garanties du caractère équitable des arrangements commerciaux.

Je tiens aussi à féliciter le Président et le Directeur général pour la façon dont ils ont dirigé les travaux. Je salue également les efforts déployés au titre des préparatifs à Genève, qui ont abouti à la rédaction du projet de Déclaration.

Il ne fait aucun doute qu'il existe des divergences entre les positions qui n'ont pas été reflétées dans le projet de Déclaration et celles du Groupe africain, des pays ACP et des PMA avec lesquels nous avons harmonisé nos positions. Je pense que les participants réunis ici devraient parvenir en définitive à des compromis acceptables, qui permettront le succès de la Conférence de Doha. Nous ne pouvons pas nous permettre un nouvel échec après Seattle. Nous faisons confiance et sommes très attachés au système commercial multilatéral de l'OMC, qui devrait être juste, prévisible et fondé sur une large participation. Nous collaborerons avec le Président et les Amis de la présidence pour assurer le succès de la Conférence de Doha.

Ma délégation voudrait proposer que cette Conférence ministérielle se concentre essentiellement sur les questions suivantes:

- la dérogation accordée dans le cadre de l'OMC pour l'Accord de partenariat de Cotonou;
- les négociations prescrites;
- les ADPIC et la santé publique/l'accès aux médicaments; et
- d'autres éléments du programme de travail en cours.

La dérogation accordée dans le cadre de l'OMC est indispensable pour que les pays ACP continuent à participer activement au commerce mondial. Nous réaffirmons que les préférences commerciales contribuent au développement de tous nos pays. Si cette dérogation n'est pas accordée, notre confiance et notre attachement à l'égard du système de l'OMC en pâtiront. Les préférences, y

compris la dérogation ACP/UE, n'auront de sens et d'effets réels et positifs que si elles sont consolidées dans le cadre du système commercial multilatéral.

### **ADPIC et santé publique**

Nous sommes convaincus des avantages qu'offre la protection de la propriété intellectuelle. Un tel régime devrait protéger équitablement tant les propriétaires que les utilisateurs des technologies. En outre, la promotion de la propriété intellectuelle devrait encourager l'innovation et le développement technologique d'une manière favorable à la protection de la santé publique et au transfert de technologies.

### **Traitement spécial et différencié**

Nous sommes d'avis que le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement est un principe fondamental de l'OMC et qu'il devrait donc être contraignant et incorporé dans l'architecture des futurs accords et règles de l'OMC.

### **Nouvelles questions**

S'agissant des thèmes convenus à Singapour, nous répétons qu'à ce stade, les pays ACP ne sont pas prêts à s'engager dans des négociations. Nous demandons la création de groupes de travail chargés d'étudier ces questions et nous avons proposé un texte à cette fin.

Je m'empresse d'ajouter que pour que nous puissions tirer parti du système commercial multilatéral, il faut qu'il y ait un système unique, applicable à tous, dont le principe du traitement spécial et différencié fera partie intégrante, afin de répondre aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés tels que les pays ACP et les pays les moins avancés Membres.

Pour que les efforts déployés dans le cadre des systèmes et institutions multilatéraux aboutissent, il devra y avoir cohérence dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des politiques.

### **Catégorie du développement**

Nous continuons à souligner que l'OMC devrait accorder la priorité dans son programme incorporé aux aspects du commerce qui sont liés au développement. Ainsi, dans les négociations sur l'agriculture, les pays ACP sont favorables à la création d'une "catégorie développement" qui leur ménagerait suffisamment de flexibilité pour prendre en compte des considérations autres que d'ordre commercial telles que la sécurité alimentaire, le développement durable, les moyens de subsistance des populations rurales et la lutte contre la pauvreté.

Ma délégation, et en fait tous les pays ACP, reconnaissent la nécessité de suivre le rythme de l'évolution et de la croissance rapides des activités économiques dans le commerce international. Nous demandons donc une assistance technique et financière afin de nous intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral, de combler le fossé économique et d'améliorer notre position sur le marché mondial.

À cet égard, l'assistance technique et le renforcement des capacités dans les pays en développement devraient être revus et renforcés dans le cadre du budget ordinaire de l'OMC.

En particulier, l'assistance devrait viser à remédier aux contraintes du côté de l'offre et à permettre le respect des normes strictes appliquées sur nos marchés cibles. Nous tenons à remercier le Directeur général pour les efforts qu'il déploie à cet égard.

Les demandes concrètes et spécifiques que les pays en développement ont présentées, collectivement et individuellement, afin de corriger les déséquilibres actuels découlant du Cycle d'Uruguay devraient faire l'objet d'une attention particulière et être prises en compte dans la Déclaration ministérielle afin de renforcer le dynamisme et l'unité de l'Organisation mondiale du commerce.

J'espère donc qu'avant la fin de la Conférence, nous disposerons d'un "guide" sur la manière de prendre en compte ces préoccupations.

---